

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020

(Annexe au Registre des Délibérations)

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à la nomination de M. KINGSTAN secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

POUR : **33 Majorité Municipale**

ABSTENTION : **10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
1^{ER} OCTOBRE 2020**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2020.

POUR : **33 Majorité Municipale**

ABSTENTION : **10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir**

DELIBERATION N°2020-12-01**ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL – 2020/2026.**

Le Conseil Municipal,

ADOpte son règlement intérieur, conformément aux dispositions des articles L.2121.8 et L.2121.19 du Code général des collectivités territoriales.

POUR : **35 Majorité Municipale**

CONTRE : **10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir**

DELIBERATION N°2020-12-02**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ALEXANDRE & ARISTOTE
DANS UN CADRE PARTENARIAL.**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 20 000 € en faveur de l'association ALEXANDRE & ARISTOTE,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants

POUR : **35 Majorité Municipale**

CONTRE : **10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir**

DELIBERATION N°2020-12-03**BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - FIXATION DU MONTANT DU FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES (FCCT) POUR L'ANNEE 2020.**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le montant du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) fixé à 6.231.037,00 euros au titre de l'exercice 2020 et décomposé comme suit pour les compétences exercées par l'EPT Paris Terres d'Envol sur le territoire communal :

- la collecte et le traitement des ordures ménagères (5.753.068 €) ;
- la compétence Développement économique (197.158 €) ;
- la compétence Renouvellement urbain (147.048 €) ;
- la compétence Politique de la ville (133.763 €) ;

DIT que, pour des raisons de bonne gestion de la trésorerie communale, les mandats de dépenses seront émis mensuellement et leurs montants reconduits jusqu'à la tenue de la prochaine CLECT adoptant le prochain montant du FCCT.

POUR : **35 Majorité Municipale**

ABSTENTION : **10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir**

DELIBERATION N°2020-12-04**ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1-2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE.**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la décision modificative n° 1-2020 du budget principal de la Ville, équilibrée en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à hauteur de 193 931 euros.

POUR : **35 Majorité Municipale**

CONTRE : **10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir**

DELIBERATION N°2020-12-05**BUDGET DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD) - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 SUITE A REPRISE DES RESULTATS SUR EXERCICES ANTERIEURS PAR L'ARS ET AFFECTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2019.**

Le Conseil Municipal,

AFFECTE l'excédent de fonctionnement 2018 constaté, après rapport de l'ARS, de 53 306,86 € au crédit de la ligne R002 des crédits ouverts au titre de l'exercice 2020 et sera à prendre en compte dans l'attribution de la dotation globale 2020 prévue dans le cadre de l'article R.314-53 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

AFFECTE l'excédent d'investissement 2019 de 197 970,78 € à la ligne R001 – Excédent de la section d'investissement reporté » du Budget Primitif 2020.

UNANIMITE

DELIBERATION N°2020-12-06**ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE N° 1-2020 DU BUDGET ANNEXE DU DEUX PIECES CUISINE (2 PC).**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le budget supplémentaire n° 1-2020 du budget annexe du Deux Pièces cuisine, équilibrée en dépenses et en recettes d'exploitation comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

| Chapitre | Libellé du chapitre | Article | Libellé de l'article | DM |
|----------|--------------------------------|--|--------------------------------|------------------|
| 67 | Autres charges exceptionnelles | 678 | Autres charges exceptionnelles | 19 318,11 |
| | | Total des dépenses d'exploitation | | 19 318,11 |

| Chapitre | Libellé du chapitre | Article | Libellé de l'article | DM |
|----------|---------------------------------|--|---------------------------------|------------------|
| 002 | Résultat d'exploitation reporté | 002 | Résultat d'exploitation reporté | 19 318,11 |
| | | Total des recettes d'exploitation | | 19 318,11 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| Chapitre | Libellé du chapitre | Article | Libellé de l'article | DM |
|----------|-----------------------------|--|------------------------------------|-----------------|
| 21 | Immobilisations corporelles | 2188 | Autres immobilisations corporelles | 4 703,83 |
| | | Total des dépenses d'exploitation | | 4 703,83 |

| Chapitre | Libellé du chapitre | Article | Libellé de l'article | DM |
|----------|---|--|-----------------------------------|-----------------|
| 001 | Résultat de la section d'investissement reporté | 001 | Résultat d'investissement reporté | 4 703,83 |
| | | Total des recettes d'exploitation | | 4 703,83 |

UNANIMITE

DELIBERATION N°2020-12-07**ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA DETTE EN PRET LOCATIF AIDE (PLA) A SEINE-SAINT-DENIS DANS LE CADRE DE L'OPERATION PIERRE SEMARD.**

Le Conseil Municipal,

ACTE le versement à Seine-Saint-Denis Habitat d'une participation de 312.002,36 euros correspondant à la participation au capital de la dette en PLA restant due au 31 décembre 2003, au titre de l'exercice 2020.

PRECEISE que cette somme sera imputée sur l'exercice 2021 et sera inscrite aux articles budgétaires correspondants.

UNANIMITE

DELIBERATION N°2020-12-08**REPRISE DE LA PROVISION 2019 CONCERNANT LE DIFFEREND AVEC LE SYNDICAT MIXTE DES SYSTEMES D'INFORMATION (SII).**

Le Conseil Municipal,

REPRISE de la provision pour risques au titre de la cotisation 2019 au Syndicat mixte des systèmes d'information (SII), pour un montant de 424 735 euros,

DIT que les mouvements seront constatés des comptes 7815 (recette d'ordre mixte) et 65548 (dépense réelle) afin d'en effectuer le versement.

POUR : **35 Majorité Municipale**

ABSTENTION : **10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir**

DELIBERATION N°2020-12-09**CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUE LIE A UN DIFFEREND AVEC LE SYNDICAT MIXTE DES SYSTEMES D'INFORMATION (SII).**

Le Conseil Municipal,

DECIDE de constituer une provision de 511.625 euros, dans l'attente d'une décision sur le versement de la cotisation 2020 de la Ville au Syndicat mixte des systèmes d'information (SII).

POUR : **35 Majorité Municipale**

ABSTENTION : **10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir**

DELIBERATION N°2020-12-10**BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION
BUDGETAIRE – SECTION INVESTISSEMENT – EXERCICE 2021.**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE cette ouverture de crédits par anticipation sur le budget principal de la Ville 2021 à hauteur de 13.895.000 euros.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

UNANIMITE

DELIBERATION N°2020-12-11**OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION BUDGETAIRE – SUBVENTION D’EQUILIBRE 2021 DU BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE (CCAS).**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l’avance de subvention d’équilibre versée par le budget principal de la Ville au budget du Centre communal d’action sociale (CCAS) à hauteur de 252.500 euros pour couvrir les besoins du premier trimestre 2021.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

UNANIMITE

DELIBERATION N°2020-12-12**OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION BUDGETAIRE A L'ASSOCIATION LE PLIE DU BLANC-MESNIL – EXERCICE 2021.**

Le Conseil Municipal,

Sans participation au vote de mesdames Bénédicte Lefevre et Sylvie Violet et de messieurs Michel Collignon, Daniel Savarin et Jean-Marie Musquet, compte tenu de leur qualité de membres du conseil d'administration de cette association,

APPROUVE l'octroi à l'association Le PLIE du Blanc-Mesnil d'une ouverture de crédits par anticipation budgétaire de 58 875 euros,

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention afférente,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

UNANIMITE

DELIBERATION N°2020-12-13**CONVENTIONS SPORTIVES TRIENNALES ET ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION PAR ANTICIPATION BUDGETAIRE SUR LE BUDGET PRIMITIF 2021.**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à signer de nouvelles conventions sportives triennales conclues du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 avec les associations suivantes :

- Blanc-Mesnil Sport Basket
- Blanc-Mesnil Sport Football
- Blanc-Mesnil Sport Gymnastique
- Blanc-Mesnil Sport Haltérophilie
- Blanc-Mesnil Sport Handball
- Blanc-Mesnil Sport Hockey
- Blanc-Mesnil Sport Natation
- Blanc-Mesnil Sport Rugby
- Blanc-Mesnil Sport Tennis
- Etoile Sportive de Judo du Blanc-Mesnil

ATTRIBUE, par anticipation budgétaire avant validation du budget primitif 2021, une avance de subvention aux associations suivantes :

- 14 750 € à l'association BMS Basket,
- 75 000 € à l'association BMS Football,
- 35 000 € à l'association BMS Gymnastique,
- 4 850 € à l'association BMS Haltérophilie, Musculation, Force Athlétique et Culturisme,
- 21 000 € à l'association BMS Handball,
- 6 000 € à l'association BMS Hockey,
- 8 000 € à l'association BMS Rugby,
- 21 000 € à l'association BMS Tennis,
- 45 000 € à l'association ESBM Judo.

AUTORISE le Maire à signer les avenants aux conventions triennales qui permettra le versement des avances de subvention;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et articles budgétaire correspondants.

UNANIMITE

DELIBERATION N°2020-12-14**PRE : CONVENTION DE REVERSEMENT ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA VILLE.**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer cette convention de reversement pour un montant de 109.036,70 €uros ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondant.

UNANIMITE

DELIBERATION N°2020-12-15**AVENANT DE REAMENAGEMENT DE PRET CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION N°98112 AU BENEFICE D'EMMAUS HABITAT.**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'avenant de réaménagement n°98112, ci-annexés, pour la reconduction des garanties d'emprunt jusqu'à remboursement complet des lignes de prêt réaménagées.

AUTORISE M. le Maire à signer les contrats de prêts et autres documents ou conventions afférents,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et article budgétaires correspondants.

UNANIMITE

DELIBERATION N°2020-12-16**CONVENTION DE RESERVATION AU TITRE DE LA GARANTIE D'EMPRUNT CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION AU PROFIT D'EMMAUS HABITAT.**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE, la convention de réservation au titre de la garantie d'emprunt qui sera prorogée pour une durée de vingt ans,

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents afférents,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et article budgétaires correspondants.

UNANIMITE

DELIBERATION N°2020-12-17**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES PAYS DE FRANCE ET DE L'AULNOYE (APFA).**

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'association des Pays de France et de l'Aulnoye (APFA) au scrutin majoritaire, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 0

Exprimés : 45

Nombre de sièges à pourvoir : 1 titulaire et 1 suppléant

Ont obtenu :

Candidats présentés par la Majorité Municipale : 45 voix

Membre titulaire : M. Jacky VILTART, Adjoint au Maire

Membre suppléant : Mme Bénédicte LEFEVRE, Adjointe au Maire

Autres Candidats : /

PROCLAME élu pour siéger au Conseil d'administration de l'Association des Pays de France et de l'Aulnoye (APFA) :

Membre titulaire : M. Jacky VILTART, Adjoint au Maire

Membre suppléant : Mme Bénédicte LEFEVRE, Adjointe au Maire

DELIBERATION N°2020-12-18**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION LES ATELIERS PROTEGES DES PAYS DE FRANCE (APPF).**

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'association les Ateliers Protégés des Pays de France (APPF) au scrutin majoritaire, comme suit :

Votants : 45

Blancs et nuls : 0

Exprimés : 45

Nombre de sièges à pourvoir : 1 titulaire et 1 suppléant

Ont obtenu :

Candidats présentés par la Majorité Municipale : 45 voix

Membre titulaire : M. Jacky VILTART, Adjoint au Maire

Membre suppléant : Mme Bénédicte LEFEVRE, Adjointe au Maire

Autres Candidats : /

PROCLAME élu pour siéger au Conseil d'administration de l'association les Ateliers Protégés des Pays de France (APPF) :

Membre titulaire : M. Jacky VILTART, Adjoint au Maire

Membre suppléant : Mme Bénédicte LEFEVRE, Adjointe au Maire

DELIBERATION N°2020-12-19

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID).

Le Conseil Municipal,

ARRETE la liste de commissaires suivants en vue de sa transmission à la direction départementale des finances publiques :

| | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|--------------------------|---|---|
| TAXE D'HABITATION | Gilles FLEURY 26 avenue Jean Catelas 93 150 Le Blanc-Mesnil Né le 12/08/1957 | Franca VALERIO 30, avenue Pierre Montaufier 93150 Le Blanc-Mesnil Née le 12/11/1948 |
| | Amara KOZAN 10, rue de Touraine 93150 Le Blanc-Mesnil Née le 04/05/1972 | Ouzna MEDOUNI 62 rue Hector Berlioz 93 150 Le Blanc-Mesnil 22/06/1978 |
| | Eliane MASSON 13, cité Notre-Dame – Bât E 93150 Le Blanc-Mesnil Née le 24/02/1940 | Daniel BERTRAND 119 rue Emile Kahn 93 150 Le Blanc-Mesnil 29/01/1953 |
| | Pascal CELLIER 1, allée du village 93150 Le Blanc-Mesnil Né le 23/01/1971 | Marine RANQUET 66, rue Jean-Richard Bloch 93150 Le Blanc-Mesnil Né le 20/01/1989 |
| TAXE FONCIERE | Jean-Claude ABSOLON 45 avenue Jacques Demolin 93 150 Le Blanc-Mesnil 21/07/1962 | Sylvie RUSSO 10, place Gabriel Péri 93150 Le Blanc-Mesnil Née le 21/05/1971 |
| | Farid ANANI 13, rue Joseph Darriet 93150 Le Blanc-Mesnil Né le 16/06/1978 | Carole MAYEM 13 allée des Carrières 93 150 Le Blanc-Mesnil 24/07/1989 |
| | Jean-Manuel PEREIRA 27 rue Halévy 93 150 Le Blanc-Mesnil 02/07/1978 | Nathalie PEREIRA 27 rue Halévy 93 150 Le Blanc-Mesnil 12/03/1979 |
| | Laetitia CARNEVALE 68, rue Jean Richard Bloch 93150 Le Blanc-Mesnil Née le 19/06/1970 | Luis GONCALVES 7, avenue Louis Lemesle 93150 Le Blanc-Mesnil Né le 20/04/1972 |
| | Elène CARPICO 14, avenue de la paix 93150 Le Blanc-Mesnil Née le 14/03/1956 | Antonio CREA 35, rue Alexandre Dumas 93150 Le Blanc-Mesnil Né le 10/04/1952 |
| | Nicandro VALERIO 30, avenue Pierre Montaufier 93150 Le Blanc-Mesnil Né le 24/10/1949 | Abilio VAZ 28, avenue Massenet 93150 Le Blanc-Mesnil Né le 05/10/1954 |
| | Philippe VIOLET 5 Villa des Primevères 93 150 Le Blanc-Mesnil 23/05/1957 | Elodie TESSON 3 rue du Docteur Albert Calmette 93 150 Le Blanc-Mesnil 26/03/1997 |
| | Thérèse CORNUAU 63 avenue de la Division Leclerc 93 150 Le Blanc-Mesnil- 22/01/1950 | Valérie LO GIUDICE 23, rue Emile Paladhile 93150 Le Blanc-Mesnil Née le 10/02/1969 |

| | | |
|------------|--|--|
| CFE | Daniel TOLEDANO 8, rue Brémontier 75017 Paris Né le 10/10/1958 | Bruno THERIN 46 avenue de Chalons 93 150 Le Blanc-Mesnil 21/10/1958 |
| | Adrien DA SILVA 4 Chemin du champ du port 77 163 Dammartin sur Tigeaux Né le 11/10/1998 | Mario GIAMBELLUCA 1 bis, avenue Jean Jaurès 93150 Le Blanc-Mesnil Né le 02/01/1955 |
| | Philippe DO NASCIMENTO 21 bis, avenue Pascal Lecointre 93600 Aulnay-sous-Bois Né le 02/08/1978 | David SALEM 48, avenue Jean Jaurès 93700 Drancy Né le 04/02/1974 |
| | Jean-David CURIEL 19 allée Nicolas Carnot 93 340 Le Raincy 27/05/1972 | Philippe SALEM 55, rue des coquelicots 91200 Athis Mons Né le 29/10/1965 |

POUR : **35 Majorité Municipale**

ABSTENTION : **10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir**

DELIBERATION N°2020-12-20**CESSIONS DE LA PROPRIETE SISE 91, AVENUE MASSENET.**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la cession par la Ville du Blanc-Mesnil de la parcelle bâtie cadastrée section AW n°1053 sise 91 avenue Massenet, consistant en un pavillon à usage d'habitation, à Madame Yassila OTMANI et monsieur Mourad OTMANI, pour un montant de 188 000 € (CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE EUROS), en ce non-compris les frais de notaire afférents à cette vente qui seront à charge de l'acquéreur.

DIT qu'il sera procédé directement à l'acte authentique de vente.

AUTORISE le Maire ou tout adjoint habilité à cet effet à signer l'acte de vente en forme authentique ainsi que toutes les pièces en découlant.

AUTORISE les acquéreurs à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires, en vue de la démolition du bien et de la construction d'une maison individuelle.

INDIQUE que la recette liée sera inscrite aux chapitre et article budgétaires correspondants.

DIT qu'en cas de non-réalisation de la vente dans un délai de trois mois à compter du rendu exécutoire de la présente délibération pour des motifs non-imputables à la Ville vendeur, il sera loisible à la Ville de se défaire de son engagement et de décider de la cession à une tierce personne en lieu et place de l'acquéreur mentionné à l'article 1.

POUR : **35 Majorité Municipale**

ABSTENTION : **10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir**

DELIBERATION N°2020-12-21**RESTITUTION ET DECLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTREE AO N°373 SISE 171, AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER.**

Le Conseil Municipal,

ACTE de la restitution de cette parcelle cadastrée section AO n°373 sise 171, avenue Paul Vaillant Couturier, d'une emprise de 6m², dans le patrimoine communal, conformément à la convention tripartite de restitution de terrain du 30 décembre 2019., conformément à la convention tripartite de restitution de terrain du 30 décembre 2019.

PRONONCE le déclassement de ce bien du domaine public.

AUTORISE monsieur le Maire, ou tout adjoint habilité à cet effet, à signer en cas de besoin, tout acte nécessaire à la réalisation de cette opération.

POUR : **35 Majorité Municipale**

CONTRE : **10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir**

DELIBERATION N°2020-12-22**PROJET URBAIN 171, AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER - CESSION A LA SOCIETE LNC PYRAMIDES PROMOTION DE LA PARCELLE CADASTREE AO N°373 SISE 171, AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER.**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE la cession de la parcelle sise 171, avenue Paul Vaillant Couturier, cadastrée section AO n°373, d'une surface de 6 m² à la société LNC PYRAMIDES PROMOTION ou toute société qui s'y substituerait au prix de 10 000 € (dix mille euros) net vendeur, toute taxe complémentaire due notamment sur la valeur ajoutée s'ajoutant à ce montant au frais de l'acquéreur; ce prix comprenant le montant de 762,25 € dû au titre de la convention de restitution de la parcelle entre la Ville, ENEDIS et le SIGEIF.

PRECISE que l'ensemble des frais liés à cette cession seront pris en charge par l'acquéreur et notamment les frais de notaire.

AUTORISE monsieur le Maire, ou tout adjoint habilité à cet effet, à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette opération :

- signature de l'acte, de tous avant-contrats ou avenants,
- lancement et passation des marchés de travaux,
- dépôt des demandes d'autorisations administratives, division en volumes ou actes du géomètre et tout acte en découlant.

INDIQUE que la recette liée sera inscrite aux chapitre et article budgétaires correspondants.

POUR : **35 Majorité Municipale**

CONTRE : **10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir**

DELIBERATION N°2020-12-23**DENOMINATION DE LA VOIE NOUVELLE RELIANT L'ALLEE DES CARRIERES A LA RUE JUST HERAS.**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la nouvelle dénomination de voie rue Joseph Bologne de Saint George, voie qui relie l'allée des Carrières à la rue Just Héras.

AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents, contrats et conventions afférents.

POUR : **35 Majorité Municipale**

CONTRE : **10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir**

DELIBERATION N°2020-12-24

ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE.

Le Conseil Municipal,

ARRETE la longueur de la voirie communale à 90,809 km,

SOLLICITE son inscription auprès de la Préfecture pour l'actualisation de la Dotation Globale de Fonctionnement,

UNANIMITE

DELIBERATION N°2020-12-25**FONDS D'INITIATIVE ASSOCIATIVE (FIA) 2020.**

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE aux associations, conformément au tableau ci-dessus, pour un montant global de 7 500 € comme suit :

| <u>Association/Habitant</u> | <u>Axes du FIA</u> | <u>Intitulé du projet</u> | <u>Lieu</u> | <u>Somme attribuée</u> |
|-----------------------------|---------------------------------|--|--------------------|------------------------|
| Association CORPUS | Renforcement du lien social | « ENSEMBLE » Lutte contre le COVID 19 | Tous les quartiers | 3 000 € |
| Association SINNAMARY | Animation de quartier | La nuit de la Guyane | Tous les quartiers | 1 500 € |
| Association BMSF | Dynamisation de la vie sportive | « Stage football et jeux » | Tous les quartiers | 3 000 € |

AUTORISE l'apposition du logo de la Ville sur tout document de communication relatif à ces projets ;

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

UNANIMITE

DELIBERATION N°2020-12-26**FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS (FPH) 2020.**

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE à chaque groupe d'habitants, une subvention pour les projets pédagogiques pour un montant global de 13 930 € :€ comme suit :

| Association/Habitant | Axes du FPH | Intitulé du projet | Lieu | Somme attribuée |
|-----------------------------|---|---|--|------------------------|
| Mme Diarra | festivité, convivialité, échange, culture et lien social | Sortie culturelle | Paris | 610 € |
| Mme Mahdjoubi | festivité, convivialité, échange, culture et lien social | Journée beauté et bien-être pour les mamans | Maison pour Tous Chemin Notre Dame | 610 € |
| Mme Sy | festivité, convivialité, échange, culture et lien social | Distribution de colis alimentaire pour les démunis | Quartiers nord | 610 € |
| Mr Sirzum | festivité, convivialité, échange, culture et lien social | Gestes de premier secours | Gymnase Macé Lemansois | 600 € |
| Mr Abderrahmane | festivité, convivialité, échange, culture et lien social | Repas projet annuel | Salle jeunesse « Espace 4 » | 600 € |
| Mr Fofana | festivité, convivialité, échange, culture et lien social | Tournoi de foot inter quartiers et intergénérationnelle | City stade Pierre Montillet | 600 € |
| Mme Alphonse | Solidarité de voisinage (charte de bon voisinage) | Repas partagé | Maison pour Tous Jean Jaurès | 600 € |
| Mme Annab | festivité, convivialité, échange, culture et lien social | Goûter famille | Espace Eiffel | 610 € |
| Mr Marcel | festivité, convivialité, échange, culture et lien social | Découverte des jardins partagés / jardins Becquet | Jardins Becquet | 610 € |
| Mme Mcirdi | festivité, convivialité, échange, culture et lien social | Rencontre intergénérationnelle | Deux pièces cuisines ou Maison pour Tous Jean Jaurès | 610 € |
| Mr Benabdelmoumene | festivité, convivialité, échange, culture et lien social | Ateliers jardinage et barbecue | Jardins Descartes | 610 € |
| Mr Soulac | festivité, convivialité, échange, culture et lien social | Tournoi de belotte et repas | Préau Jules Guesde | 600 € |
| Mme Doumbia | festivité, convivialité, échange, culture et lien social | Repas interculturel des mamans | Maison pour Tous des Tilleuls | 610 € |
| Mme Doumbia | festivité, convivialité, échange, culture et lien social | Repas Partagé | Maison pour Tous des Tilleuls | 610 € |

| | | | | |
|--------------------|---|------------------------|------------------------------|-------|
| Mme Sedoun | festivité, convivialité, échange, culture et lien social | Atelier bien-être | Maison des associations | 610 € |
| Mr Mvembo | festivité, convivialité, échange, culture et lien social | Maraudes solidaires | Tous les quartiers | 600 € |
| Mr Kebe | festivité, convivialité, échange, culture et lien social | Quartiers solidaires | Floréal et Germain Dorel | 600 € |
| Mr Mahdjoubi | festivité, convivialité, échange, culture et lien social | La fête du 212 | Germain Dorel | 600 € |
| Mr Ibrahim | festivité, convivialité, échange, culture et lien social | Aide aux familles | Quartier Nord | 600 € |
| Blanc-Mesnil Sport | festivité, convivialité, échange, culture et lien social | Rencontre Sportive | Stade et Gymnase Paul Eluard | 610 € |
| Mr Hajaji | festivité, convivialité, échange, culture et lien social | Barbecue solidaire | Place mail Jacques Decour | 600 € |
| Mme Dalstein | festivité, convivialité, échange, culture et lien social | Les jeunes et les jeux | Parc urbain | 610 € |
| Mme Lekic | festivité, convivialité, échange, culture et lien social | Repas culturel | Maison pour Tous Jean Jaurès | 610 € |

AUTORISE l'apposition du logo de la Ville sur tout document de communication relatif à ces projets.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

UNANIMITE

DELIBERATION N°2020-12-27**RECOURS A UN CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI D'ATTACHE TERRITORIAL AU TITRE DE L'ARTICLE 3-3 2° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 POUR EXERCER LES FONCTIONS DE CHEF DU SERVICE SANTE ET BIEN-ETRE AU TRAVAIL. (H/F).**

Le Conseil Municipal,

PERMET le recours à un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3-2° sur un emploi d'attaché territorial déjà existant au tableau des emplois pour l'emploi de chef du service santé et bien-être au travail.

INDIQUE que le niveau de recrutement et de rémunération est fixé au sein du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Une évolution salariale pourra être envisagée au regard des grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Le régime indemnitaire prévu pour les titulaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux pourra être servi à l'agent contractuel.

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

POUR : **35 Majorité Municipale**

CONTRE : **10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir**

DELIBERATION N°2020-12-28**RECOURS A UN CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI D'ATTACHE TERRITORIAL AU TITRE DE L'ARTICLE 3-3 2° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 POUR EXERCER LES FONCTIONS DE CHEF DU SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE(H/F).**

Le Conseil Municipal,

PERMET le recours à un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3-2° sur un emploi d'attaché territorial déjà existant au tableau des emplois pour l'emploi de chef service de la vie associative.

INDIQUE que le niveau de recrutement et de rémunération est fixé au sein du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Une évolution salariale pourra être envisagée au regard des grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Le régime indemnitaire prévu pour les titulaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux pourra être servi à l'agent contractuel.

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

POUR : **35 Majorité Municipale**

CONTRE : **10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir**

DELIBERATION N°2020-12-29**RECOURS A UN CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI D'INFIRMIER TERRITORIAL EN SOINS GENERAUX DE CLASSE SUPERIEURE AU TITRE DE L'ARTICLE 3-3 2° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 POUR EXERCER LES FONCTIONS D'INFIRMIER COORDINATEUR AU SEIN DE LA DIRECTION DE LA SANTE (H/F).**

Le Conseil Municipal,

PERMET le recours à un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 2° sur un emploi d'infirmier territorial en soins généraux de classe supérieure déjà existant au tableau des emplois pour l'emploi d'infirmier coordinateur au sein de la direction de la santé ;

INDIQUE que le niveau de recrutement et de rémunération est fixé au sein du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux. Une évolution salariale pourra être envisagée au regard des grilles indiciaires du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux.

Le régime indemnitaire prévu pour les titulaires du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux pourra être servi à l'agent contractuel.

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

POUR : **35 Majorité Municipale**

CONTRE : **10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir**

DELIBERATION N°2020-12-30**RECOURS A UN CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI D'ATTACHE TERRITORIAL AU TITRE DE L'ARTICLE 3-3 2° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 POUR EXERCER LES FONCTIONS DE CHEF DE PROJET APPLICATIONS METIERS (H/F).**

Le Conseil Municipal,

PERMET le recours à un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 2° sur un emploi d'attaché territorial déjà existant au tableau des emplois pour l'emploi de chef de projet applications métiers ;

INDIQUE que le niveau de recrutement et de rémunération est fixé au sein du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Une évolution salariale pourra être envisagée au regard des grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Le régime indemnitaire prévu pour les titulaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux pourra être servi à l'agent contractuel.

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

POUR : **35 Majorité Municipale**

ABSTENTION : **10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir**

DELIBERATION N°2020-12-31**RECOURS A UN CONTRACTUEL AU TITRE DE L'ARTICLE 3-3-1° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 POUR POURVOIR L'EMPLOI DE MEDECIN DU SPORT A TEMPS NON COMPLET 9/35EME (H/F).**

Le Conseil Municipal,

DE PERMET le recours à un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour pourvoir l'emploi de médecin du sport à temps non complet 9/35^{ème} ;

INDIQUE que le niveau de recrutement et de rémunération est fixé au sein du corps des praticiens hospitaliers à temps complet. Une évolution salariale pourra être envisagée au regard des grilles indiciaires dudit corps. L'emploi de médecin du sport pourra bénéficier du régime indemnitaire dans les limites des montants fixés par les décrets susvisés.

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

UNANIMITE

DELIBERATION N°2020-12-32**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE La modification du tableau des effectifs comme suit :

| Cadre d'emplois | Emploi | Nombre d'emplois budgétés actuels | Nombre d'emplois créés ou supprimés | Nouveau nombre d'emplois budgétés |
|-------------------------------|--|-----------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| Filière administrative | | | | |
| Attachés | Attaché hors classe | 3 | 1 | 4 |
| Attachés | Directeur | 3 | -2 | 1 |
| Attachés | Attaché principal | 9 | +2 | 11 |
| Attachés | Attaché à TNC 21/35 ^{ème} | 1 | -1 | 0 |
| Attachés | Attaché à TNC 14/35 ^{ème} | 1 | -1 | 0 |
| Rédacteurs | Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe | 14 | -3 | 11 |
| Rédacteurs | Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe | 11 | -3 | 8 |
| Adjoints administratifs | Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe | 26 | 3 | 29 |
| Adjoints administratifs | Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe | 70 | 2 | 72 |
| Filière animation | | | | |
| Adjoints d'animation | Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe | 16 | 1 | 17 |
| Adjoints d'animation | Adjoint d'animation à TNC 20,53/35 ^{ème} | 1 | -1 | 0 |
| Adjoints d'animation | Adjoint d'animation à TNC 18/35 ^{ème} | 0 | 9 | 9 |
| Adjoints d'animation | Adjoint d'animation à TNC 17,77/35 ^{ème} | 24 | -24 | 0 |
| Adjoints d'animation | Adjoint d'animation à TNC 17,56/35 ^{ème} | 0 | 1 | 1 |
| Adjoints d'animation | Adjoint d'animation à TNC 11,45/35 ^{ème} | 0 | 9 | 9 |
| Adjoints d'animation | Adjoint d'animation à TNC 10,31/35 ^{ème} | 0 | 5 | 5 |
| Adjoints d'animation | Adjoint d'animation à TNC 10,23/35 ^{ème} | 5 | -5 | 0 |
| Adjoints d'animation | Adjoint d'animation à TNC 7,23/35 ^{ème} | 5 | -5 | 0 |
| Adjoints d'animation | Adjoint d'animation à TNC 5,5/35 ^{ème} | 1 | -1 | 0 |
| Filière technique | | | | |
| Techniciens | Technicien principal de 1 ^{ère} classe | 9 | -5 | 4 |
| Adjoints techniques | Adjoint technique | 237 | 5 | 242 |
| Adjoints techniques | Adjoint technique à TNC 27,53/35 ^{ème} | 0 | 2 | 2 |

| | | | | |
|--|---|----|----|----|
| Adjoints techniques | Adjoint technique à TNC 26,15/35 ^{ème} | 4 | -2 | 2 |
| Adjoints techniques | Adjoint technique à TNC 25,46/35 ^{ème} | 1 | -1 | 0 |
| Adjoints techniques | Adjoint technique à TNC 25,45/35 ^{ème} | 0 | 1 | 1 |
| Adjoints techniques | Adjoint technique à TNC 25,11/35 ^{ème} | 0 | 1 | 1 |
| Adjoints techniques | Adjoint technique à TNC 24,77/35 ^{ème} | 2 | -2 | 0 |
| Adjoints techniques | Adjoint technique à TNC 24,08/35 ^{ème} | 2 | -2 | 0 |
| Adjoints techniques | Adjoint technique à TNC 23,38/35 ^{ème} | 0 | 2 | 2 |
| Adjoints techniques | Adjoint technique à TNC 23/35 ^{ème} | 0 | 2 | 2 |
| Adjoints techniques | Adjoint technique à TNC 22,69/35 ^{ème} | 1 | 1 | 2 |
| Adjoints techniques | Adjoint technique à TNC 21,83/35 ^{ème} | 1 | -1 | 0 |
| Adjoints techniques | Adjoint technique à TNC 21,5/35 ^{ème} | 0 | 1 | 1 |
| Adjoints techniques | Adjoint technique à TNC 21,31/35 ^{ème} | 2 | -2 | 0 |
| Adjoints techniques | Adjoint technique à TNC 20,96/35 ^{ème} | 2 | -1 | 1 |
| Adjoints techniques | Adjoint technique à TNC 20,62/35 ^{ème} | 2 | -2 | 0 |
| Adjoints techniques | Adjoint technique à TNC 20,61/35 ^{ème} | 0 | 2 | 2 |
| Adjoints techniques | Adjoint technique à TNC 20/35 ^{ème} | 0 | 2 | 2 |
| Adjoints techniques | Adjoint technique à TNC 17,5/35 ^{ème} | 1 | -1 | 0 |
| Filière Sociale | | | | |
| Educateurs de jeunes enfants | Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle | 1 | 1 | 2 |
| Agents spécialisés des écoles maternelles | Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles | 19 | 5 | 24 |
| Agents spécialisés des écoles maternelles | Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles | 46 | 1 | 47 |
| Filière médico-technique | | | | |
| Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes | Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe normale | 0 | 3 | 3 |
| Filière Médico-Sociale | | | | |
| Infirmiers en soins généraux | Infirmier en soins généraux de classe supérieure | 4 | 1 | 5 |
| Infirmiers en soins généraux | Infirmier en soins généraux de classe normale | 9 | -2 | 7 |
| Auxiliaires de soins | Auxiliaire de soins principal de 1 ^{ère} classe | 2 | -1 | 1 |
| Auxiliaires de soins | Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe | 13 | -7 | 6 |
| Filière Police Municipale | | | | |
| Agents de police municipale | Brigadier-chef principal | 13 | 6 | 19 |
| Filière Sportive | | | | |
| Opérateurs des APS | Educateur principal de 1 ^{ère} classe des activités physiques et sportives | 6 | -2 | 4 |

| Filière Culturelle | | | | |
|---------------------------------------|--|---|----|---|
| Professeurs d'enseignement artistique | Professeur d'enseignement artistique de classe normale à TNC 9,5/16 ^{ème} | 0 | 1 | 1 |
| Professeurs d'enseignement artistique | Professeur d'enseignement artistique de classe normale à TNC 3,75/16 ^{ème} | 0 | 1 | 1 |
| Professeurs d'enseignement artistique | Professeur d'enseignement artistique de classe normale à TNC 2,5/16 ^{ème} | 0 | 1 | 1 |
| Bibliothécaires | Bibliothécaire | 5 | -4 | 1 |
| Assistants d'enseignement artistique | Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à TNC 14/20 ^{ème} | 0 | 1 | 1 |
| Assistants d'enseignement artistique | Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à TNC 8,75/20 ^{ème} | 1 | -1 | 0 |
| Assistants d'enseignement artistique | Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à TNC 3,5/20 ^{ème} | 1 | -1 | 0 |
| Assistants d'enseignement artistique | Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 19,75/20 ^{ème} | 1 | -1 | 0 |
| Assistants d'enseignement artistique | Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 14/20 ^{ème} | 3 | -2 | 1 |
| Assistants d'enseignement artistique | Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 12/20 ^{ème} | 0 | 1 | 1 |
| Assistants d'enseignement artistique | Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 9,25/20 ^{ème} | 0 | 1 | 1 |
| Assistants d'enseignement artistique | Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 5/20 ^{ème} | 1 | -1 | 0 |
| Assistants d'enseignement artistique | Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 4,75/20 ^{ème} | 1 | -1 | 0 |
| Assistants d'enseignement artistique | Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 4/20 ^{ème} | 0 | 1 | 1 |
| Assistants d'enseignement artistique | Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 2,75/20 ^{ème} | 0 | 2 | 2 |
| Assistants d'enseignement artistique | Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 2/20 ^{ème} | 0 | 1 | 1 |
| Assistants d'enseignement artistique | Assistant d'enseignement artistique | 2 | 1 | 3 |
| Assistants d'enseignement artistique | Assistant d'enseignement artistique à TNC 11,25/20 ^{ème} | 1 | -1 | 0 |
| Assistants d'enseignement artistique | Assistant d'enseignement artistique à TNC 11/20 ^{ème} | 3 | -1 | 2 |
| Assistants d'enseignement | Assistant d'enseignement artistique à | 1 | -1 | 0 |

| | | | | |
|--------------------------------------|--|---|----|---|
| artistique | TNC 9/20 ^{ème} | | | |
| Assistants d'enseignement artistique | Assistant d'enseignement artistique à TNC 8,5/20 ^{ème} | 1 | 1 | 2 |
| Assistants d'enseignement artistique | Assistant d'enseignement artistique à TNC 8,25/20 ^{ème} | 0 | 1 | 1 |
| Assistants d'enseignement artistique | Assistant d'enseignement artistique à TNC 8/20 ^{ème} | 1 | -1 | 0 |
| Assistants d'enseignement artistique | Assistant d'enseignement artistique à TNC 5/20 ^{ème} | 2 | -1 | 1 |
| Assistants d'enseignement artistique | Assistant d'enseignement artistique à TNC 4,75/20 ^{ème} | 0 | 1 | 1 |
| Hors filière | | | | |
| Hors filière | Médecin du sport à TNC 9/35 ^{ème} | 0 | 1 | 1 |

POUR : **35 Majorité Municipale**

ABSTENTION : **10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir**

DELIBERATION N°2020-12-33**ADOPTION DU PLAN DE FORMATION 2020-2024.**

Le Conseil Municipal,

ADOPTE le plan de formation 2020-2024 ;

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires.

UNANIMITE

DELIBERATION N°2020-12-34**MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE PRISE EN CHARGE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF).**

Le Conseil Municipal,

FIXE les plafonds des montants de prise en charge par agent des actions de formation au titre du compte personnel de formation par la Ville du Blanc-Mesnil comme suit, afin de tenir compte des différents droits, à :

1. 2 500 € par action de formation, tous les 6 ans, pour les agents ayant un droit CPF à 150h
2. 4 000 € par action de formation, tous les 6 ans, Pour les agents sans diplôme ayant un droit CPF à 400h : 4000 € par action, tous les 6 ans

Une majoration de 12 % de ces montants est appliquée pour les agents dont le projet vise à prévenir une situation d'inaptitude.

FIXE la prise en charge des frais de déplacements selon les modalités suivantes :

3. à 100€/jour (comprenant les transports collectifs, le repas du soir, le petit-déjeuner et la nuitée) pour les formations au titre du CPF effectuées en dehors de la zone Île-de-France Mobilités,
4. aux frais de transports collectifs (exceptés pour les agents bénéficiant déjà d'une prise en charge de leurs frais de transports par la collectivité), pour les formations effectuées dans la zone Île-de-France Mobilités.

Il est précisé que le remboursement des frais de déplacements ne pourra s'effectuer que sur production de justificatifs.

Il est précisé également que le droit à tickets restaurants est maintenu pendant la durée de la formation.

DETERMINE la priorisation suivante dans les actions de formation éligibles au titre du compte personnel de formation :

1. Développement et acquisition du socle de connaissances et de compétences fondamentales (apprentissage de la langue française, règles de calcul...)
2. Bilan de compétences, permettant de prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions
3. Validation des acquis de l'expérience
4. Obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ;
5. Formation de préparation aux concours et examens.

PRECISE que, pour être traitées et priorisées par la collectivité, les demandes de mobilisation de compte personnel de formation sont à effectuer entre le 1^{er} décembre de l'année N-1 et le 31 mars de l'année N.

Il est précisé que, pour l'année 2021, une tolérance est exceptionnellement accordée jusqu'au 30 avril.

INDIQUE que la Ville du Blanc-Mesnil peut, sous réserve que plusieurs organismes de formations agréés permettent de satisfaire la demande de l'agent, choisir un autre organisme de formation pour dispenser la formation sollicitée que celle sollicitée par l'agent.

Si plusieurs organismes sont possibles pour réaliser la même action de formation, la priorisation suivante est effectuée :

1. Centre national de la fonction publique territorial, au titre de la cotisation patronale versée (offre catalogue),
2. Centre national de la fonction publique territorial, au titre de la cotisation patronale versée (offre hors catalogue),
3. Autres organismes de formation proposés par l'employeur.

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

UNANIMITE

DELIBERATION N°2020-12-35**MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE DU QUARTIER NORD POUR LA RENTREE 2021.**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la modification de la carte scolaire pour la rentrée 2021 suite à la création du nouveau groupe scolaire Chevalier de Saint George en remplacement de l'école Rose Blanc.

POUR : **35 Majorité Municipale**

ABSTENTION : **10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir**

DELIBERATION N°2020-12-36**COOPERATIONS ET PARTENARIATS AVEC LES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE : SUBVENTION « APPEL A PROJETS » -- ANNEE SCOLAIRE 2020/2021.**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les projets pédagogiques des établissements scolaires du secondaire, au titre de l'année 2020/2021 ainsi que les subventions correspondantes, comme suit :

Collège DESCARTES

- Eco-jardin 800€

Collège MANDELA

- Atelier de production musicale 900€
- L'antiquité sous nos yeux 500€

Collège COTTON

- Création d'un média scolaire 1 000€
- COTTON contre le sexisme 1 500€

Collège CACHIN

- De l'archéologie au collège 200€

UNANIMITE

DELIBERATION N°2020-12-37**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS FORFAITAIRES AUX ETABLISSEMENTS DU SECONDAIRE POUR L'ORGANISATION DE VOYAGES ET SORTIES PEDAGOGIQUES AU TITRE DE L'ANNE SCOLAIRE 2020/2021.**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'attribution des subventions aux établissements scolaires du secondaire au titre de l'année 2020/2021 comme suit :

| Établissements | Nombre d'élèves | Montant de la subvention / nombre d'élève | |
|--------------------|-----------------|---|-----------------|
| | | - de 600 élèves | + de 600 élèves |
| Collège Descartes | 744 | | 1850,00 euros |
| Collège de Romilly | 511 | 1500,00 euros | |
| Collège Mandela | 600 | 1500,00 euros | |
| Collège Cotton | 746 | | 1850,00 euros |
| Collège Cachin | 746 | | 1850,00 euros |
| Lycée Mozart | 1118 | | 1850,00 euros |
| Lycée Moulin | 976 | | 1850,00 euros |
| Lycée Briand | 406 | 1500,00 euros | |

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants ;

UNANIMITE

DELIBERATION N°2020-12-38**CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT ENTRE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
ET LA VILLE POUR LA PERMANENCE D'ACCES AUX SOINS DE SANTE.**

Le Conseil Municipal,

APPROUVER les termes de la convention avec l'ARS,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'ARS.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes correspondants à l'action.

UNANIMITE

DELIBERATION N°2020-12-39**AVENANT N°26-2020 A LA CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS RELATIF A LA PRESTATION DE SERVICE DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de l'avenant n°26-2020 à la convention de prestation de service du Relais Assistantes Maternelles.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer cet avenant à la convention et tous les documents se rapportant à ce dossier,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

UNANIMITE

DELIBERATION N°2020-12-40**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A UNE AMICALE DE LOCATAIRES.**

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 150 euros, au titre de l'année 2020, à l'amicale des locataires de la cité Victor Hugo,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants,

UNANIMITE

DELIBERATION N°2020-12-41**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ADGCL 93.**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 200 € à l'Association des Directeurs Généraux des Collectivités Locales et des Établissements Publics en Seine-Saint-Denis (ADGCL93) ;

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants ;

UNANIMITE

DELIBERATION N°2020-12-42**AVIS SUR UNE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DE COMMERCES DE DETAIL ACCORDEE PAR LE MAIRE POUR L'ANNEE 2021.**

Le Conseil Municipal,

EMET un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail de la commune où le repos a lieu normalement le dimanche, avec les contreparties prévues par le code du travail pour les salariés concernés, les douze dimanches suivants sur décision du maire prise par arrêté municipal :

- Dimanche 5 décembre 2021
- Dimanche 12 décembre 2021
- Dimanche 19 décembre 2021
- Dimanche 26 décembre 2021

UNANIMITE

DELIBERATION N°2020-12-43**RAPPORT D'ACTIVITES DU SIGEIF – ANNEE 2019.**

Le Conseil Municipal,

PREND acte, conformément à l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, du rapport d'activités établi par le SIGEIF (Syndicat Intercommunal de Gaz et de l'Electricité en Ile-de-France) au titre de l'année 2019.

Décisions prises par M. le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération et concernant les affaires relevant de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Vœu présenté par la majorité municipale

Les forces de l'ordre exercent une mission difficile qui exige un engagement fort au service de nos compatriotes. Ces hommes et ces femmes risquent leur vie au quotidien pour protéger la société face à la barbarie, comme nous l'avons tristement observé à la Basilique Notre-Dame de Nice ou encore à Conflans-Saint-Honorine. Ils ont encore récemment été pris à partie lors de récentes manifestations où des propos anti-flics ont été scandés.

Pourtant, les forces de l'ordre sont depuis plusieurs années la cible de violences et de sauvageries. La volonté de « casser du flic » s'est répandue et, pire, elle s'est banalisée. L'expression, violente, brutale, est à l'image de ces sursauts malsains dont font preuve les agresseurs.

Tout se passe comme si nous assistions à un renversement de valeurs où l'on accuse celui qui fait régner l'ordre et où l'on excuse celui qui casse et qui ne respecte pas la loi. L'image des forces de l'ordre s'est injustement dégradée par des vidéos qu'on se passe en boucle lorsqu'elles incriminent les policiers mais qu'on écarte pudiquement quand elles révèlent les nombreuses agressions qu'ils subissent au quotidien. Les réseaux sociaux servent ensuite de terrain de prolongement à ces affrontements.

Nous avons vite oublié que les forces de l'ordre paient un lourd tribut dans l'exercice de leurs missions. Les derniers chiffres connus font état de 20 000 policiers et gendarmes qui ont été blessés dans le cadre de leurs activités.

Selon le rapport de l'IGPN, 19 policiers et gendarmes sont morts lors d'interventions en 2019. En 2018, ils étaient 25.

La Ville du Blanc-Mesnil n'oublie pas Clarissa Jean-Philippe, 26 ans, policière municipale qui a été abattue le 8 janvier 2015 par Amédi Coulibaly. Elle n'oublie pas Jean-Baptiste Salvaing, commandant de police et sa compagne qui ont été assassinés à leur domicile à Magnanville le 13 juin 2016.

Elle n'oublie pas Arnaud Beltrame, lieutenant-colonel tué en 2018 à Carcassonne.

Elle n'oublie pas non plus Xavier Jugelé, tué le 20 avril 2017 lors d'une attaque terroriste sur les Champs-Élysées.

Encore dans la période récente, la nation toute entière a déploré le décès de Mélanie Lemée, gendarme de 25 ans tuée le 4 juillet dernier à Port-Sainte-Marie ; l'attaque au couteau de trois policiers municipaux le 9 décembre à Bollène dans le Vaucluse ; l'attaque d'une patrouille de police brûlée à Viry-Châtillon.

Le devoir des élus de la République est d'être aux côtés de ceux qui font régner l'ordre.

Au Blanc-Mesnil, la police nationale et la police municipale sont au cœur de l'action municipale en faveur de la tranquillité des Blanc-Mesnilois.

Ensemble, nous avons obtenu des résultats remarquables. Je rappelle qu'en 2019, la Ville du Blanc-Mesnil est celle où la délinquance a le plus fortement diminué de tout le département de la Seine-Saint-Denis.

En conséquence, le Conseil municipal du Blanc-Mesnil :

- AFFIRME son soutien aux hommes et aux femmes qui exercent leur métier difficile au sein de la Police nationale, de la Gendarmerie nationale, des polices municipales et des brigades de sapeurs pompiers.
- PROCLAME sa solidarité avec les policiers engagés jour et nuit au sein du commissariat du Blanc-Mesnil.
- REMERCIE solennellement les personnes engagées sur le territoire du Blanc-Mesnil au service de la sécurité et de la tranquillité des habitants.

POUR : 35 Majorité Municipale
Le groupe Le Blanc-Mesnil à venir ne prend pas part au vote